

M. de Luylichem
à
A. Madame.

Copie

A Paris ce 14. novembre 1664.

george

Je n'ay garde, pour ceste fois d'importuner V. a. de fort
longs recits. la matiere me manque et le courage. Ce terrible
coup dont l'Etat, Vos alt. la maison et tous les gens
de bien viennent d'estre frappez en la saison la plus
malheureuse pour tel accident m'a tellement estourdi
que je me puis m'en ravoit. Plus j'y pense, et plus j'y
rencontre de des actes, d'inconveniens et de facheuses
suites. Dieu veuille auoir pitie' de nous: peu a peu il ne
nous restera que son bras, sur lequel je voy qu'il nous
veut apprehendre à nous fier, tout le reste n'estant que
fumée et nuage incertain. Je le prie d'inspirer V. a.
de ce qu'elle a besoin de constance en de si rudes secousse
vers la dernière periode de ses jours, que j'espere que
S. a. verra prolonger pour sa consolation d'une perte si
sensible.

Comme j'ay commence' a dire, je me trouue hors de matiere
digne de l'entretien de V. a. dans l'attente de ses ordres
sur ce qui me reste a faire ou a laisser icy, V. a. aura
peut estre eu le loisir de veoir par mes derniers qu'el
en est le sentiment de M. Boreel qui est homme de
bon sens, et non obstant son aage d'un raisonnement
tres-vigoureux, j'eus hier occasion d'en entretenir mijlor
holles, quoy qu'un peu indisposé, et le mis aucunement
hors de replique en luiy faisant concevoir d'un costé
la honte qu'il y a pour toute la Tutelle en ce que trois
ans de suite on est en queste inutile d'une justice toute
notoire sur une chose de neant; et del'autre, combien est
petite l'apparence de rien obtenir de ce Roy icy du pied
que l'on s'y prend, soit que son Traitte' s'acheue ou
demeure sans conclusion; à quoy il ne faut que les deux

exemples si recents de nostre Estat et de S. a. E. le ^{qui}
apres de beaux et de grands Traictez conclus, se
voiant refuser de la mesme bagatelle aussi bien que
nous, a tout cela ce bon Seigneur ne scait qu'oppos
si non en general, que le Roy son maistre un de
ces jours sera plus consideré: et la dedans je voy q
faict des reflexions sur le succes de la Guerre cont
nous, dont il doute aussi peu qu'on faict à Sondre
et mesme en tire des consequences indisputables a
l'avantage de S. a. Mais moy, sans m'amuser a des
contemplations si profondes, et peut estre, si creuses,
j'insiste simplement sur mon point et demande de que
front il est possible que nous continuions d'estre icy
dans ceste attente et moy a charge tant de l'honneur
que de la bourse de mon maistre, sans sçavoir plus
que respondre quand on me demande, quasi en se
mocquant, combien d'annees je pretens encor demeurer
en France et c'est la un point qui ne se peut resoudre
par des petites defaictes generales et flottantes. Je
touchay a cest amb.^r un mot du discours que S. a.
a veu que m'auoit tenu m. de fionne, sur ce que le
Roy pourroit nous prier de mettre un Gouverneur
Catholique: la dessus il repartit assez judicieusement
Oui, mais premierement le Roy devoit faire la
restitution absolue, et cela faict, nous faire ceste priere
autre fenestre, a mon advis, a laquelle il vaudroit la
peine de penser. Bref, je rapporte tout ce que je rencon
tre V. a. me chargera des commandemens qu'elle
trouvera justes et raisonnables. j'ay dit a l'amb.^r
que je ne les pourrois attendre que par le prochain, a
cause du funeste accident arriue, dont il tesmoigne d'estre
fort touche,

J'ay faict copier ces lettres d'Orange du 12. de ce mois

pour si V. a. pourroit avoir la patience de veoir le
destail, des marchanceter qui s'y font et fomentent,
tant par le Chasteau que par nos propres gens, Comme
j'acheue d'escrire, arrive celle du 5.^e de Paurin, qui m'en
promet plus de particularité par le prochain ord.^e Ce
qu'il dit dans la mesme lettre des discours tenus entre
luy, et les S.^{rs} de Soubiras et Subieres touchant la
majorité de S. a. est notable. V. a. y pensera selon
sa grande sagesse. Pour moy, je seroy d'avis, qu'il
n'appartient non plus à ces Messieurs de nous declarer
des Majoriter que des Regences et que s'est de chez la
Tutele qu'il doibvent attendre qu'on leur die quand le
Prince sera en aage.

M. de Lionne vient de me faire sçavoir qu'il me
rendra satisfait en ce qui est de la reforme de l'arrest.

On me console d'ang.^{re} de quelques debvoirs effectifs
qu'on espere de faire aupres du Grand Threso.^r mais
quand je considere la conjuncture et comme le Roy ne
cesse de charger la Ville d'emprunts pour ceste
malheureuse Guerre, j'ay bien de la peine à m'en
promettre grand chose.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]